

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous ».

Le Conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019.

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le 10 septembre 2020 sur l'éligibilité administrative de 242 nouveaux dossiers individuels remis par 4 associations sportives au titre de la saison sportive 2019-2020, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Association Sportive Jeanne d'Arc	145	5 090 €
2	Ecole de Foot du Port	38	1 320 €
3	Racing Club Austral	52	1 760 €
4	Karaté Club Portoïis	07	240 €
	TOTAL	242	8 410 €

Il est rappelé que, dans la même cadre, le Conseil municipal a approuvé le 17 décembre 2019 (Délibération n° 2019-150) le versement d'une subvention à 15 clubs, dont la saisonnalité sportive a débuté en août 2019, pour un montant global de 12 113 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2020, aux associations sportives sus-désignées et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.